

PROTOCOLE SANITAIRE à compter du 09 septembre 2020

Adopté en conseil d'établissement le 8 septembre 2020

PRÉAMBULE

Les enfants et les adultes qui présentent des symptômes du COVID-19, du paludisme ou de la dengue (fièvre, toux...) doivent rester à la maison.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19, du paludisme ou de la dengue chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant AVANT le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels du CFFD devront agir de la même manière.

LE CONTEXTE

Le présent protocole sanitaire précise les modalités de réouverture du CFFD, en septembre 2020, qui est décidée par l'Ambassade de France à Madagascar et les autorités malgaches. Elle est conditionnée par le respect de ce protocole, destiné à l'ensemble de la communauté scolaire du collège français Françoise Dolto. Le CFFD doit faire face également à une expansion de la dengue et du paludisme, depuis la fin du mois d'avril 2020.

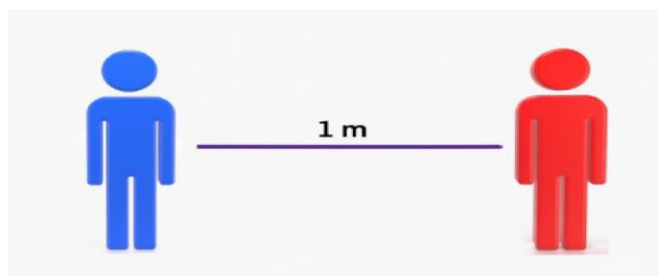
PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent protocole repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes protecteurs
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage, d'une désinfection et d'une désinsectisation des locaux et matériels
- L'information, la communication et la formation

1. Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



L'attente à l'ouverture du portail de l'établissement doit se dérouler en maintenant les distances physiques. **Les portes ouvriront à 6h45** et les élèves seront accueillis dans les cours, surveillés par un personnel.

Les mesures d'éloignement entre les personnes doivent également être appliquées

- au sein de la salle de classe. C'est pourquoi le nombre d'enfants accueillis simultanément en classe sera réduit à 14 maximum. Cela permettra de n'accueillir simultanément que 225 élèves au plus au lieu de 500.
- dans les cours de récréation : les classes ne prendront pas nécessairement leurs récréations aux mêmes heures, pour permettre aux élèves de se détendre à bonne distance les uns des autres
- aux lavabos
- dans la file d'attente de la cantine (pour les collégiens)

- sur les tables de la cantine (3 élèves maximum par table de cantine au lieu de 8 ; 2 personnels par table de cantine au lieu de 4)

Pour la Maternelle (et les vestiaires EPS du cycle 3 et du collège) : Une distance suffisante devra être laissée entre les vêtements au niveau des porte-manteaux.

2. Les gestes protecteurs

Ils doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures individuelles de prévention les plus efficaces contre la propagation du virus.



2.1 Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage à l'air libre. Les serviettes en tissu à usage collectif sont proscrites.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ou goûter ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué (ou utilisation de la solution hydroalcoolique, disponible dans la salle de classe ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés (ou utilisation de la solution hydroalcoolique, disponible dans la salle de classe) ;
- Avant de quitter l'établissement et de rentrer chez soi.

2.2 Le port du masque

Le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon.

Chaque personnel et chaque élève doit entrer dans l'établissement avec un masque et le conserver (sauf pendant les cours d'EPS).

Le masque ne protège que pendant 4 heures environ. Chacun doit venir avec le nombre de masques suffisant pour le temps de présence au collège.

3. Limiter au maximum le brassage des élèves

Les élèves resteront dans la même salle de classe et à la même place, pendant toute leur présence dans l'établissement (sauf cours nécessitant des installations ou équipements spécifiques). Chaque classe se verra attribuer une salle.

Au collège, ce sont les professeurs qui changent de salle pour rejoindre les groupes auxquels ils feront cours. Chaque bureau de professeur sera équipé d'un kit de nettoyage (gel hydro-alcoolique, spray de désinfectant, papier absorbant à usage unique, une boîte de mouchoirs en papier).

Les récréations seront décalées pour garantir le respect des distances sociales.

La salle de cantine est ouverte aux collégiens. La salle de restauration des personnels, également ouverte pour cette catégorie. Elles seront utilisées dans le respect des règles de distanciation.

Les élèves du primaire déjeuneront dans d'autres espaces (leur salle de classe ou leur cour de récréation), dans le respect de la distanciation physique.

4. Le nettoyage, la désinfection et la désinsectisation des locaux et des équipements

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Le nettoyage simple est maintenu selon le protocole habituel de l'établissement.

La désinfection utilisera une solution diluée d'eau de javel :

- La désinfection sera effectuée le matin avant l'arrivée des élèves par les agents du collège.
- spray à la disposition de l'agent chargé de la réserve EPS pour le matériel de sport après chaque cours et avant le rangement dans la réserve ;
- spray sur le bureau de chaque professeur des salles du collège pour que chaque professeur désinfecte son bureau, sa chaise et la brosse du tableau avant chaque cours, ainsi que les boutons de commande des ventilateurs et interrupteurs électriques.

Pour éviter la contamination par contact avec les surfaces, les portes des salles de classe resteront ouvertes pendant toute la durée de présence des élèves (sauf les salles de sciences à cause des machines, matériels et produits qui ne peuvent rester sans surveillance entre deux cours).

La désinsectisation sera renforcée compte tenu de l'épidémie de dengue et de paludisme sur Majunga depuis le mois d'avril 2020 : désinsectisation des salles et lieux fermés (toutes les 2 semaines le vendredi) et désinsectisation des extérieurs y compris les canalisations (toutes les fins de semaine, hors de la présence de la communauté éducative).

Les familles sont invitées à fournir une lotion anti-moustiques à leurs enfants pour renforcer la prévention (produit marqué au nom de l'élève de manière indélébile ; les ASEM aideront les plus jeunes à appliquer le produit, avec lavage des mains avant et après l'application et port du masque pendant l'application). Le produit restera dans le casier de l'élève du primaire et devra être remplacé après épuisement, comme pour toute fourniture scolaire ; le produit restera dans le cartable des collégiens.

NB : Les internes ont l'obligation d'avoir ce produit avec eux, en quantité suffisante pour le temps de présence à l'internat.

5. Communiquer, informer, former

➤ Communication vis-à-vis des parents

Une fois validé par le conseil d'établissement, ce protocole sera affiché devant le collège et disponible sur le site du collège.

Les parents sont invités à présenter ce protocole à leur enfant, avant la rentrée dans l'établissement.

Les parents seront informés en cas de modification de ce protocole.

➤ Communication vis-à-vis des personnels

Une fois validé par le conseil d'établissement, ce protocole sera diffusé à l'ensemble des personnels par mail et par papier, il sera affiché dans la salle des professeurs.

➤ Communication vis-à-vis des élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes protecteurs et l'hygiène des mains.

Une infirmière est présente à partir du 1^{er} septembre 2020. Ses horaires de travail lui permettront de relayer la formation des élèves aux gestes barrière, accueillir les élèves qui présentent des symptômes de maladie et pour tous les besoins médicaux ordinaires.

ACCUEIL DES ELEVES

- Les enfants doivent disposer de leur matériel scolaire personnel. Chaque élève doit arriver le matin avec sa gourde d'eau déjà remplie.
- L'entrée et la sortie des élèves de l'élémentaire et du collège se feront par les deux grands portails principaux (sans changement), et par le portillon des gardiens pour les enfants et leurs parents du cycle Maternelle

Une surveillante et un gardien seront présents pour faire respecter les distances de sécurité, devant le portail. Chacun entre dans l'établissement avec un masque.

- Le portail ouvrira le matin à 6h45 (et fermera à 7h10, sans changement)

Les familles veilleront à ce qu'aucun enfant n'arrive avant 6h45 pour éviter l'attente massée devant le portail fermé. A partir de 6h45, les élèves entrent dans l'établissement au fur et à mesure de leur arrivée en respectant les distances de sécurité entre eux.

Les élèves rejoignent leur cour, se lavent les mains avec du savon et se positionnent dans la cour en respectant les distances de sécurité. La cour est surveillée par un personnel de l'établissement ou par les transporteurs.

- A la fin des cours, pour les élèves du primaire : les élèves se lavent les mains, sous le contrôle de leur professeur des écoles et dans le respect des distances se dirigent vers la sortie (les parents de Maternelle viennent chercher leur enfant dans la cour Maternelle). Le PE accompagne les élèves au portail et vérifie que le responsable de l'élève est bien présent. Nous invitons les familles à être très ponctuelles et à faciliter la fluidité de la sortie des élèves, en ne restant pas sur le parvis, une fois leur enfant récupéré (pas d'échanges oraux possibles avec les professeurs ou personnels chargés de la surveillance de la sortie, par exemple).

- A la fin des cours pour les collégiens (sortie à 15h15 ou 16h20, selon l'emploi du temps de l'élève) :

Les élèves se lavent les mains en autonomie et dans le respect des distances quittent l'établissement. Le personnel de surveillance s'assure de la fluidité de la sortie.

AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE

Dispositions communes

- La salle de classe doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :

o Accueil d'un maximum de 14 élèves par salle de classe. Chaque élève s'installera toujours à la même place, une table par élève.

o Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaire (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage).

o Éloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe.

o Limiter les déplacements dans la classe.

- Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe, qui réduiraient la distance de sécurité

- Port du masque

Le port du masque est obligatoire.

NB : la durée de protection d'un masque est de 4 h environ. Le masque souillé doit être jeté dans la poubelle ou emporté dans une boîte hermétique par son propriétaire.

- Les portes et fenêtres des salles de classe

Elles doivent rester ouvertes toute la journée pour assurer l'aération des lieux et pour éviter les contacts avec les poignées.

Les agents d'entretien sont chargés de leur désinfection chaque matin après leur ouverture.

- Les interrupteurs électriques et les boutons de commande des brasseurs d'air

Seuls les professeurs sont autorisés à les manipuler.

Ils sont désinfectés avec le kit à la disposition du professeur dans sa salle. Et seront systématiquement désinfectés par l'agent d'entretien chaque soir.

- Kit de prévention et de désinfection sur le bureau du professeur

Le professeur dispose d'un gel hydro-alcoolique, une lotion anti-moustique, un spray désinfectant (eau de javel diluée), une boîte de mouchoirs en papier et de l'essuie-tout jetable, sur son bureau. Ce kit lui permet d'assurer la désinfection de son bureau, chaise, brosse de tableau, boutons de commande des brasseurs d'air et interrupteurs électriques, à chaque changement de professeur dans la salle. Et autant que de besoin, en cas de doute, pendant son travail avec les élèves.

Dispositions particulières aux salles de sciences, d'informatique, d'arts plastiques et de musique

Les besoins pédagogiques dans ces disciplines conduisent à ce que les groupes d'élèves se succèdent dans les salles spécialement équipées.

Toutes les recommandations générales s'y appliquent.

S'y ajoutent à la fin de chaque séance, une désinfection par un agent d'entretien :

- matériel utilisé,
- de la paillasse ou table, chaise

L'agent quitte la salle, une fois désinfectée, en emportant le matériel de désinfection et les papiers souillés.

Dispositions particulières aux installations sportives

L'EPS se déroulera dans le respect des règles de distanciation et en utilisant les installations sportives et le matériel du CFFD.

Toutes les recommandations générales s'y appliquent.

S'y ajoutent :

- Les élèves se lavent les mains avec du savon en sortant des vestiaires et à l'extérieur du vestiaire.
- Une distance suffisante devra être laissée entre les vêtements au niveau des porte-manteaux dans les vestiaires ou sur les bancs
- Une désinfection du matériel utilisé, à la fin de la séance, par un agent d'entretien, avant de ranger le matériel dans la réserve.
- Les élèves se lavent les mains avant d'entrer dans les vestiaires et après être sortis des vestiaires (fin du cours EPS) et avant de rejoindre le cours suivant (ou sortie de l'établissement)

Dispositions particulières à la médiathèque

- le retour des livres se fait dans le casier prévu à cet effet, les médiathécaires attendent le lendemain pour les traiter

- les prêts de livres se poursuivent sans contact avec les médiathécaires. Les élèves montrent le numéro du livre que la médiathécaire saisira, au nom de l'emprunteur

- un kit de désinfection est à la disposition des médiathécaires sur leur bureau

ACTIVITÉS SPORTIVES et RECREATIVES

Activités sportives :

- Merci aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples que les élèves peuvent retirer et remettre en toute autonomie
- Les élèves doivent disposer de leur tenue individuelle, pas de prêt de vêtement entre élèves
- Les jeux de ballon et de contacts sont suspendus

- Les parcours sportifs individuels et les sports qui permettent de conserver la distanciation physique sont privilégiés
- Les cours d'EPS se déroulent exclusivement au collège
- Toutes les activités sportives facultatives sont suspendues, ainsi que les activités récréatives organisées habituellement sur la pause méridienne ou pendant les après-midis.

RÉCRÉATION

- DÉBUT ET FIN DE RÉCRÉATION : les élèves se lavent les mains avec du savon (séchage à l'air) en respectant les distances entre eux
- Les récréations sont organisées pour limiter le nombre de classes simultanément dans la même cour
- Les élèves respectent les distances entre eux

CANTINE

Dispositions communes

- Lavage des mains avant et après le repas et le goûter
- Les PE et surveillants de cantine et les familles (à la maison) rappellent aux élèves qu'ils ne doivent pas partager la nourriture, les couverts, la gourde, l'eau, lors de leur repas au collège
- Les surveillants de cantine sont chargés du bon déroulement de la pause méridienne
- Le goûter est distribué à la récréation du matin par un personnel qui portera des gants ; les élèves respectent les distances physiques au moment de la distribution

Dispositions particulières aux élèves du primaire

- Seuls les élèves inscrits à la cantine et qui ont cours l'après-midi peuvent rester déjeuner sur place (repas de la cantine ou panier-repas apporté par la famille)
- Les élèves se lavent les mains dans leur cour en sortant de classe (surveillance assurée par un personnel péri-scolaire) et remplissent leur gourde qu'ils utilisent pendant leur repas
- Les élèves s'installent dans leur cour, en respectant les distances physiques
- Le personnel de cantine distribue une boîte repas et des couverts emballés
- A la fin de leur repas, les élèves jettent ce qu'ils n'ont pas mangé et remettent la boîte repas sur une table prévue à cet effet (boîte lavée et réutilisée, comme la vaisselle)
- Les élèves se lavent les mains et se brossent les dents après leur déjeuner, en respectant les distances

Dispositions particulières aux élèves du collège

- Les élèves se présentent à la cantine en respectant les distances, avec leur gourde, leur brosse à dents et le dentifrice : pointage des élèves, lavage des mains, remplissage de la gourde, prise du plateau et des plats
- Ils s'installent aux tables, à raison de trois élèves par table (un élève sur un côté, deux élèves sur l'autre côté, en quinconce)
- Pas de distribution d'eau sur les tables, pour éviter le contact avec le pot à eau
- Les élèves sortent de la cantine et vont se laver les mains et les dents, dans le respect des distances

NETTOYAGE , DÉSINFECTION DES LOCAUX et DESINSECTISATION

- Entrée et sortie des personnels d'entretien par le portillon côté gardiens, avec un masque
- Tous les personnels portent un masque pendant leur service.
- Nettoyage habituel (1^e étape)

- Le nettoyage habituel est maintenu avec les produits courants, en insistant sur les points de contact (zones fréquemment touchées par les personnels et les élèves)
 - Chaque agent est responsable de son matériel de travail. Pas d'échange de matériel. Se référer au chef de service en cas de difficulté ou en cas de matériel manquant
 - Vider les poubelles de classe plusieurs fois par jour (et à chaque rotation de groupes d'élèves dans les salles spécialisées, par l'agent qui a désinfecté la salle), en jetant dans un sac qui sera fermé puis dont le contenu est porté à l'incinérateur sans tarder
- Désinfection (2^e étape)
- Utiliser un désinfectant à base d'eau de javel diluée et des gants (il est indispensable de protéger la peau, qui peut être attaquée par le désinfectant et constituer ensuite autant de portes d'entrée au virus)
 - Désinfecter quotidiennement les points de contact (poignées des portes et fenêtres, interrupteurs..., les sols, tables et chaises, qui ont été fréquentés par les personnels et les élèves)
 - Désinfecter les toilettes et robinets selon la fréquence habituelle du nettoyage (trois fois par jour au moins)
- Désinsectisation
- Toutes les deux semaines dans les salles et endroits clos
 - Toutes les semaines dans les extérieurs, y compris canalisations

TRANSPORT EN BUS SCOLAIRES

- Désinfection auprès de la BMH. Traitement selon le rythme imposé localement. Délivrance d'une attestation.
- Les chauffeurs désinfectent le bus, après chaque rotation d'élève, avec solution eau de javel en pulvérisation (fournie par collège)
- port d'un masque par chauffeur et aide chauffeur pendant tout leur temps de service en présence des élèves
- port d'un masque par les élèves
- l'aide chauffeur pulvérise dans les mains des élèves une solution hydroalcoolique avant de monter dans le bus
- Place dans le bus : priorité aux boursiers. Un élève par banquette.

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Les symptômes évocateurs du COVID 19 sont la toux, l'éternuement, l'essoufflement, le mal de gorge, la fatigue, les troubles digestifs, la sensation de fièvre (plusieurs de ces symptômes sont communs à la crise de paludisme ou de dengue)

- Conduite à tenir pour un élève ou un personnel
 - Isolement immédiat de la personne malade avec un masque à l'infirmerie, dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière jusqu'au départ de la personne malade
 - Prise de température de l'élève ou du personnel
 - Appel sans délai des parents ou des responsables pour qu'ils viennent chercher l'élève ; appel au domicile du personnel pour assurer son retour
- Nettoyage et désinfection des lieux fréquentés par la personne suspecte de maladie : tous les points de contact et les locaux fréquentés par la personne, durant les 48h précédant son départ

- Respect des règles qui pourraient être imposées par le médecin qui aura examiné le patient (recherche des contacts....)

Vu et pris connaissance, date, signature d'un responsable de l'élève